

Symptômes nerveux, Avortements, Mortalité chez les porcelets, retard de croissance des porcs à l'engraissement ? Cela pourrait être la maladie d'Aujeszky



**La Martinique est indemne pour le moment, Protégeons cette situation !
L'introduction de cette maladie sur notre île aurait des conséquences économiques dramatique pour la filière porcine :**

- **Pertes d'élevage :** mortalité élevée chez les porcelets, fort retard de croissance chez le porc à l'engraissement et avortements chez les truies gestantes.

- **Restriction sur les échanges d'animaux**

Saviez-vous que...

- En cas de suspicion, c'est l'état qui prend en charge la visite du vétérinaire et les analyses.
- Si un assainissement de foyer est ordonné par l'état, les pertes induites sont indemnisées.
- La vaccination en zone indemne est interdite.

Quelles sont les espèces touchées ?

Essentiellement le porc, mais les ruminants et les carnivores sont sensibles aussi. Ils se contaminent par contact avec les porcs infectés ou en mangeant de la viande ou abats de porcs infectés.

La maladie ne se transmet pas à l'homme.

Comment est-elle transmise ?

Les porcs malades ou porteurs sont sources de la maladie.

Par contact nez-à-nez, par saillie, par aérosol (le virus peut rester infectieux longtemps dans l'air, et voyager sur 2 Km), par l'éleveur ou du matériel contaminé. Les porcelets peuvent être infectés pendant la gestation.

Quels sont les symptômes ?

Chez les **tout jeunes porcelet**, les symptômes sont nerveux : abattement et anorexie, suivis rapidement de tremblements, crises épileptiformes, paralysie, mort en 24 à 36 heures.

Avortements

Chez les **porcs sevrés**, la maladie est surtout respiratoire (bien que les signes nerveux précédents existent à cet âge) : toux, éternuements, difficultés respiratoires, conjonctivite, mais aussi perte de poids, et fièvre.

Chez les autres espèces, la maladie est toujours fatale.

(1^{er} signe : très fort prurit pouvant entraîner de l'automutilation, symptômes nerveux, et respiratoires. Chez les carnivores en plus : paralysie du pharynx et hypersalivation qui peuvent faire penser à la rage, mais l'évolution est beaucoup plus rapide: mort en 48h maximum, et l'animal n'est pas agressif.)

Comment protéger votre élevage ?

- Protection sanitaire : mesures strictes de biosécurité (demandez conseil à votre vétérinaire).
- Vérifier la présence du certificat sanitaire lors d'importation de suidés ou de semence.
- Ne donnez pas de déchets alimentaires à vos animaux.
- Au moindre signe suspect informez-en votre vétérinaire.

**En cas de suspicion, informez en
immédiatement votre vétérinaire
sanitaire ou la DAAF
05 96 64 89 64**